

PROGRAMME

SEMINAIRE SUR LA SURVEILLANCE SANITAIRE ET LES MALADIES EMERGENTES

organisé par
la Représentation régionale de l'Office international des épizooties (OIE) pour l'Afrique
avec le soutien de l'OUA/BIRA, du Ministère français des Affaires étrangères (Coopération)
et de l'Union européenne

à Addis Abeba (Ethiopie), du 28 au 30 janvier 2002

Lundi 28 janvier 2002

08h30-09h00 : Enregistrement des participants

09h00-10h00 : Séance inaugurale

- Pays hôte
- OIE
- OUA/BIRA
- Ministère français des
Affaires étrangères(Coopération)

10h00-10h30 : *Pause*

10h30-13h00 : **Session 1**

L'Office international des épizooties

- Missions, instruments et activités de l'OIE - Dr B. Vallat - OIE
- Bureau régional OIE - missions et activités - Dr A.S. Sidibe - OIE
- Coopération OIE/organisations internationales et régionales (FAO, Codex, OMC, OMS, OUA/BIRA, Banque mondiale, Union européenne, donateurs bilatéraux) - Dr B. Vallat - OIE
- Systèmes d'information de l'OIE – le site Web - Dr B. Vallat - OIE

13h00-14h30 : *Déjeuner*

14h30-18h00 : **Les maladies émergentes**

- Les maladies émergentes : un problème nouveau, global et international - Dr J. Domenech - CIRAD
- La fièvre de la Vallée du Rift, statut de la maladie et commerce international - Dr P. Rossiter - FAO
- La peste porcine africaine - Dr B. Diop - OUA/PACE
- L'intérêt des SIG pour la spatialisation des risques de maladies émergentes - Dr P. Hendrikx - CIRAD

Mardi 29 janvier 2002

09h00-13h00 : **Session 2**

Epidémiosurveillance et renforcement des capacités des Services vétérinaires

- Concepts et indicateurs de performance des réseaux de surveillance - Dr P. Hendrikx - CIRAD
- Mise en place des réseaux de surveillance dans le cadre du PACE - Dr G. Thomson - OUA/PACE
- La surveillance de la peste bovine, la procédure OIE et le plan d'urgence - Dr B. Kebkiba - OUA/PACE
- Faune sauvage : une méthode d'épidémiosurveillance de la faune sauvage pour la détection précoce des épizooties dans les aires protégées et les zones pastorales à leur périphérie - Dr B. Chardonnet - OUA/PACE
- Questions / débat

13h00-14h30 : *Déjeuner*

14h30-18h00 : **Session 2 (suite)**

- La situation de la péripneumonie contagieuse bovine en Afrique - Dr R. Bessin - OUA/PACE
- La surveillance de la péripneumonie contagieuse bovine (PPCB) - Dr F. Thiaucourt - CIRAD
- La communication des Services vétérinaires pour de meilleures prestations aux éleveurs - D. Grégoire - OUA/PACE
- Les stratégies de formation pour le renforcement des systèmes nationaux de surveillance et des Services vétérinaires - Dr J. Thonnat - CIRAD

Mercredi 30 janvier 2002

09h00-10h30 : **Session 3**

Sécurité sanitaire des échanges internationaux

- Lignes directrices pour l'évaluation des Services vétérinaires - Dr B. Vallat - OIE
- Le Comité SPS et le règlement des différends dans le cadre de l'OMC : difficultés rencontrées par les pays en développement et mesures envisagées - Dr B. Vallat - OIE
- Questions / débat

10h30-13h00 : **Session 3 (suite)**

- Marché, inspection, enregistrement et autorisation de mise sur le marché des médicaments vétérinaires en Afrique subsaharienne - Prof. F. Abiola - EISMV
- Contrôle des produits alimentaires - Prof. S. Malang - EISMV

13h00-14h00 : *Déjeuner*

14h00-16h30 : **Synthèse**

- Conclusions - Ensemble des participants
- Recommandations
- Actions à conduire
- Evaluation du séminaire

16h00-17h00 : **Séance de clôture**

- Pays hôte
- OIE
- OUA/BIRA
- Ministère français des Affaires étrangères (Coopération)

INTRODUCTION

Du 28 au 30 Janvier 2002, s'est tenu à l'Hôtel Ghion, à Addis Abeba (Ethiopie), le 1^{er} Séminaire à l'attention des Chefs de Services vétérinaires de tous les Pays Membres de l'OIE, attachés à la Commission régionale pour l'Afrique.

Ce 1^{er} séminaire sur la Surveillance sanitaire et les maladies émergentes a été organisé par la Représentation régionale de l'OIE pour l'Afrique grâce au soutien financier du Ministère français des Affaires étrangères et à celui de l'OUA/BIRA au travers du programme PACE, financé par l'Union Européenne.

Ont pris part à cette réunion 82 participants dont 15 conférenciers appartenant à 41 pays, et 4 organisations internationales, bailleurs de fonds bilatéraux ou instituts de recherche.

Plusieurs pays non membres ou disposant d'un statut d'observateur étaient également invités.

A la séance d'ouverture, le Dr Vallat, Directeur général de l'OIE, a souligné l'importance de ce séminaire dont les thèmes sont centrés sur les systèmes d'informations des maladies animales, la connaissance et la lutte contre les maladies émergentes, le renforcement de la sécurité sanitaire des échanges commerciaux de produits animaux, le développement de ces échanges et la protection de la santé publique.

Il a indiqué ensuite que le Bureau central de l'OIE a préparé et soumis à la Commission administrative des projets de décision ayant un intérêt particulier pour les pays en développement, par exemple :

- Baisse de la contribution obligatoire des pays les moins avancés de 50% ;
- Engagement accru de l'OIE en faveur de l'amélioration de la capacité des pays en développement à participer à l'élaboration des normes sanitaires internationales, conformément à la déclaration solennelle commune aux Directeurs généraux de l'OMC, de la FAO, de l'OIE, de l'OMS et de la Banque mondiale, diffusée à la Conférence Inter -ministérielle de l'OMC à Doha au Qatar.

Il a ensuite remercié les Autorités éthiopiennes pour avoir accepté d'accueillir le séminaire dans leur pays qui possède le plus grand cheptel d'Afrique, le Gouvernement français, l'Union européenne et l'OUA/BIRA pour leur soutien financier.

Il a enfin exprimé la reconnaissance de l'OIE aux institutions qui ont apporté leur concours à l'organisation du séminaire par la mise à disposition de conférenciers (FAO, Ecole vétérinaire de Dakar, CIRAD-EMVT).

Prenant ensuite la parole, le Dr Musiime Jonathan, Directeur de l'OUA/BIRA a salué les participants au séminaire au nom du Secrétaire général de l'OUA, M. Amara Essy.

Dans son discours, il a fait ressortir l'importance du programme panafricain destiné à contrôler les principales épizooties en Afrique et qui est bâti sur les acquis du programme PARC.

Enfin, il a souligné le renforcement de la coopération entre l'OUA/BIRA et l'OIE qui a été concrétisée cette année, par la signature de l'Accord de coopération entre les deux organisations, et le soutien financier apporté à la Représentation régionale au travers du programme PACE.

Au nom du Ministère français des Affaires étrangères, le Dr Philippe Chedanne a réaffirmé toute l'importance qu'attache la Coopération française aux missions qui devront être développées par la Représentation régionale de l'OIE pour l'Afrique.

Elle doit permettre, avec d'autres institutions internationales ou continentales, aux 43 pays adhérents du continent, de relever des défis majeurs en matière de commerce international des denrées animales ou d'origine animale, de santé publique vétérinaire et de qualité des produits.

Elle doit permettre aussi une réflexion stratégique et prospective à tous les spécialistes du secteur, pour prendre en compte de nouveaux défis à relever, qu'ils soient de nature technique et scientifique (avec l'apparition de nouvelles maladies), économique et politique (pour l'accès aux marchés internationaux ou plus pragmatiquement aux marchés sous-régionaux), ou encore de nature institutionnel (avec la nécessaire prise en compte d'acteurs devenus incontournables comme les opérateurs privés et les organisations professionnelles d'éleveurs).

Relever ces défis suppose pour l'ensemble des pays du continent l'acquisition de nouvelles compétences, l'application de savoir-faire et surtout de modes de faire, souvent imparfaitement maîtrisés, et la prise en compte de contraintes normatives en matière de systèmes de maîtrise de la santé animale difficilement conciliables, souvent, avec les réalités des différents systèmes de productions animales rencontrés sur le terrain.

Mais relever ces défis suppose également une prise de conscience des pays du Nord, quant à leur intérêt et à leur part de responsabilités dans de telles démarches de longs termes. Les récentes crises sanitaires en Europe ont déjà sensibilisé certains partenaires, dont la France, pour de tels programmes. Toutefois, l'érosion constante de l'APD, dans le secteur rural en général et dans le secteur de l'élevage en particulier, nous force à aller plus loin dans la réflexion sur une rénovation stratégique des politiques d'appui au dispositif de maîtrise de la santé animale dans les PED, prenant en compte ces nouveaux défis.

Cette représentation correspond, à ce titre, à un niveau d'intervention régionale de plus en plus incontournable, complémentaire des efforts apportés au niveau national et pour lequel la coopération française apporte un soutien croissant dans le domaine de l'élevage pour différentes raisons parmi lesquelles on peut citer:

- le contrôle efficace des épizooties qui suppose une coordination supranationale et des échanges transfrontaliers ;
- l'amélioration des échanges commerciaux au bénéfice des producteurs et des consommateurs des différents Etats concernés ;
- l'atteinte d'une masse critique, en matière de financement et de compétences, souvent impossible à constituer à un niveau national.

Pour toutes ces raisons, la coopération française, sans délaisser ses appuis au niveau national, entend poursuivre et renforcer son soutien aux dynamiques régionales dans le domaine de l'élevage.

Dans son discours d'ouverture officielle du séminaire, lu par la Directrice de la Production animale, le Vice Ministre de l'Agriculture Son Excellence Ato Belay Ejigu a appelé les pays à apporter une attention particulière aux systèmes d'information et de reportage des maladies compte tenu de leur importance dans le contrôle des épizooties et le commerce international.

Il a apprécié l'objectif du séminaire qui est de formuler des méthodes de lutte contre les maladies émergentes et de renforcer les systèmes d'épidémiosurveillance des pays.

Enfin, après avoir souhaité la bienvenue aux participants, il a déclaré ouvert le Séminaire sur la surveillance sanitaire et les maladies émergentes.

Après avoir observé une pause, les travaux ont repris avec l'adoption de l'Ordre du jour et le programme du séminaire (voir Annexes).

Le Dr Amadou Samba SIDIBE, Coordonnateur de la Représentation régionale de l'OIE pour l'Afrique, a proposé pour chaque séance qu'il y ait un Président et deux Rapporteurs.

Ainsi pour la **SESSION I**, dont le thème de la 1^{ère} **Séance** porte sur l'**Office international des épizooties**, le bureau suivant a été mis en place :

Président : Ethiopie

Rapporteurs : Guinée
Swaziland

THEME I : L'OFFICE INTERNATIONAL DES EPIZOOTIES

Le Président de séance, le Dr Zewdie, présente le Dr Bernard Vallat, et lui donne la parole.

Le Dr Vallat rappelle que l'OIE est une vieille organisation intergouvernementale créée par l'Arrangement international du 25 janvier 1924. Actuellement 159 pays en sont Membres et d'autres dossiers d'adhésion sont en cours d'examen par le Bureau central.

1. Missions, instruments et activités de l'OIE

En tant qu'organisation mondiale de la santé animale, ses principaux objectifs sont :

- Transparence dans la déclaration des maladies animales.
- Collecte, analyse et diffusion des informations scientifiques sur le contrôle des maladies animales.
- Etude des réglementations relatives aux échanges d'animaux et de produits d'origine animale, en vue de leur harmonisation entre les Pays Membres.
- Mission de solidarité internationale de promotion des règles de contrôle et d'éradication des maladies animales dans le monde.

2. Organisation

L'OIE est dirigé par le Comité international (constitué par les Délégués des Pays Membres) qui se réunit une fois par an et généralement dans la dernière semaine du mois de mai.

Le comité international met en place par élection une Commission administrative qui contrôle le travail de l'OIE.

En plus, l'OIE compte :

- Cinq (5) Commissions régionales : Afrique, Amériques, Asie, Europe et Moyen-Orient.
- Quatre (4) Commissions spécialisées : Code zoo-sanitaire international, Normes, Fièvre aphteuse et autres épizooties, et Maladies des poissons.

- Un Bureau central composé d'une Direction générale, d'un Service administratif et financier, d'un Service scientifique et technique, d'un Service de l'information sanitaire, d'un Service d'échanges internationaux, d'un Service des publications et d'un Service des actions régionales (depuis janvier 2002).
- 152 Centres collaborateurs et Laboratoires de référence repartis dans le monde.
- Des Groupes de travail et Groupes ad hoc.

Les membres des Commissions sont élus pour trois ans et ceux des Groupes de travail sont permanents.

3. Activités

3.1 Echanges internationaux

L'accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires dénommé « Accord SPS » reconnaît l'OIE comme l'organisation internationale compétente pour l'élaboration des normes, directives et recommandations applicables aux échanges internationaux des animaux et des produits d'origine animale.

A ce jour, les normes élaborées et adoptées par le Comité international sont :

- Code zoo-sanitaire international
- Code pour les animaux aquatiques
- Manuel de standards pour le diagnostic des maladies
- Manuel de standards pour les animaux aquatiques
- Lignes directrices pour la surveillance des maladies animales.

3.2 Publications

- Un Bulletin : tous les deux mois
- Une Revue scientifique : tous les quatre mois
- La Santé animale mondiale : tous les ans
- Des livres spécialisés et brochures scientifiques.

A ces publications s'ajoute le site Web de l'OIE sur lequel on peut trouver :

- Informations sanitaires mondiales hebdomadaires
- Normes internationales de l'OIE
- Données de base sur la biotechnologie vétérinaire
- Résumé des publications scientifiques et techniques de l'OIE
- Informations générales.

3.3 Relations internationales

L'OIE entretient des relations de coopération avec d'autres organisations internationales et régionales, notamment l'OMS (zoonoses et antibio-résistance), l'OMC (l'Accord SPS), Commission du Codex alimentarius, Banque mondiale, OUA/IBAR, l'Union européenne et les donateurs bilatéraux.

L'OIE entretient également des relations de coopérations technique et scientifique avec une vingtaine d'organisations régionales et des associations internationales professionnelles.

3.4. Procédures de reconnaissance de statut indemne

les procédures de reconnaissance de pays indemne ne concernent pour le moment que quatre maladies, à savoir : la fièvre aphteuse, la peste bovine, la péripneumonie contagieuse bovine et l'encéphalopathie spongiforme bovine.

le dossier de reconnaissance de statut de pays indemne doit être soumis à l'OIE par le délégué du pays.

Discussions

Le Représentant du Sénégal souhaite savoir si l'OIE reconnaît les Laboratoires de référence de la FAO.

Le Représentant du Rwanda sollicite avoir des informations sur les suites des recommandations de l'OIE et de la Banque mondiale.

Le Délégué du Togo demande des explications sur les Fonds d'urgence PACE logés à l'OIE.

Le Représentant du Congo dénonce les conflits de compétence sur le terrain entre les services représentant les différentes organisations internationales et se demande si les rôles de ces organisations sont bien définis.

Le Dr Vallat répond aux différentes questions posées par les participants et précise que l'OIE n'est pas une institution financière mais plutôt une organisation technique et scientifique qui aide les pays à avoir les ressources auprès des institutions financières et des donateurs pour lutter efficacement contre les maladies animales.

4. Représentation régionale de l'OIE pour l'Afrique

Le Docteur Samba Sidibé rappelle que la Représentation régionale de l'OIE pour l'Afrique a été créée le 17 octobre 2000, au terme d'un accord conclu entre l'OIE et le Gouvernement du Mali.

Il rappelle également les trois objectifs prioritaires du programme régional, à savoir :

- L'amélioration de l'information sanitaire vétérinaire en Afrique pour un meilleur contrôle des maladies et une assurance qualité des produits de l'élevage ;
- La formation des responsables vétérinaires en administration et gestion des Services vétérinaires en Afrique pour un renforcement des capacités techniques d'intervention ;
- L'information et la formation sur l'enregistrement et le contrôle des médicaments vétérinaires.

Enfin, il présente les activités de la Représentation régionale au cours de l'année 2001, qui se situent dans le cadre des trois domaines prioritaires définis par la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique.

THEME 2 : LES MALADIES EMERGENTES

Président : Afrique du Sud

Rapporteurs : Togo
Kenya

Cette séance a successivement enregistré cinq interventions :

- Les maladies émergentes ; un problème nouveau, global et international par le Dr J. DOMENECH du CIRAD.
- La fièvre de la Vallée du Rift : statut de la maladie et commerce international par le Dr P. ROSSITER de la FAO.
- La peste porcine africaine par le Dr B. DIOP
- L'intérêt des SIG pour la spatialisation des risques des maladies émergentes par le Dr P. HENDRIKX du CIRAD.
- L'élevage du porc et la peste porcine africaine au Kenya par le Dr BENGAT KIGEN.

LES MALADIES EMERGENTES : un problème nouveau, Global et International

L'exposé a été fait par le Dr. Domenech, Directeur du CIRAD-EMVT.

Le thème s'applique à une quarantaine de maladies qui font leur première apparition dans une région ou dans le monde.

Elles sont virales ou vectorielles et intéressent aussi bien les pays du sud que ceux du nord.

Parmi les nombreux exemples on peut citer le typhus et le sida.

Ces maladies sont sous la dominance de quatre grands groupes de facteurs :

- les facteurs environnementaux : la dégradation de l'écosystème naturel marqué par la modification des espaces entraînent des changements épidémiologiques.
- Les facteurs humains : les nombreux déplacements des populations humains détruisent les barrières naturelles et mettent en contact l'homme avec les agents infectieux.
- Les facteurs climatiques : le réchauffement de la planète par l'effet de serre joue un rôle important sur le développement des vecteurs.
- Les facteurs socio-économiques : la dégradation des systèmes de santé et l'absence de système de surveillance dans les pays du sud ainsi que les échanges commerciaux favorisent l'apparition des maladies émergentes.

Importance

Pour les pays du sud : elles sont parmi les dominantes pathologiques avec une répartition spatiale liée aux facteurs anthropologiques, climatiques et environnementaux ; c'est le cas de la fièvre de la Vallée du Rift (FVR) en Afrique.

Pour les pays du Nord : l'impact sanitaire d'une nouvelle pathologie vectorielle dans les pays du Nord serait très lourd avec une extension rapide dans la région ; c'est le cas de la fièvre catarrhale en Corse et sa suspicion en France qui ont rappelé les contraintes sanitaires.

Ainsi comme maladie du sud les Maladies Emergentes menacent le nord devenant un problème global et créant un enjeu scientifique majeur qui interpelle les décideurs à disposer de moyens de prévention et de gestion des risques sanitaires.

Enjeux de recherche

Par une approche pluridisciplinaire on doit établir les bases de compréhension des facteurs écopathologiques qui expliquent l'émergence et modéliser les processus épidémiques et développer les outils d'analyse de valorisation des informations sanitaires et environnementaux.

Enjeux de développement

Les enjeux de développement reposent sur l'appui aux réseaux de surveillance qu'il faut améliorer dans les pays du sud, l'appui aux programmes de lutte et la formation dont il faut développer un ensemble de volets.

Conclusions

Les maladies émergentes sont devenues un problème global et international et nécessitent la mise en place d'un programme international de recherche-développement pour une amélioration de la connaissance des cycles épidémiologiques, une meilleure surveillance pour une prévention et une lutte contre ces maladies.

LA FIEVRE DE LA VALLEE DU RIFT - Dr Paul Rossiter - FAO - Nairobi

Apparue en 1996-1997 en Afrique de l'Est elle a entraîné beaucoup de décès et l'arrêt de l'importation par les pays du Moyen Orient.

Ceci a eu une incidence économique grave sur les populations.

Après des appels le commerce a repris partiellement pour de nouveau s'arrêter en 2000.

La FVR est considérée comme endémique en Afrique.

La maladie apparaît lorsque sont réunies les conditions suivantes : le virus, la moustique, l'hôte et l'inondation.

La FVR est présente partout sauf dans les milieux désertiques.

La recherche de la maladie se fait par l'observation des signes cliniques chez les animaux, la présence des anticorps en l'isolement du virus.

Une fois confirmée dans une région celle-ci demeure infectée pendant longtemps.

FVR et régulation internationale.

Le code de l'OIE affirme que si la maladie est confirmée, l'existence du virus persiste les trois années suivantes ; ce qui n'est pas vérifié.

Maladie animale elle est considérée comme une maladie de la santé publique en Arabie Saoudite et comme un problème commercial.

Restriction commerciale.

Code zoosanitaire : 3 zones après

Les travaux des experts prouvent que les zones infectées le demeurent, que la maladie apparaît après de grandes pluies, qu'il est difficile le virus entre les épisodes et qu'il faut plusieurs décennies pour avoir le statut de pays indemne de la maladie.

Il est recommandé que l'OIE amende le code zoo-sanitaire mais le problème de l'assainissement du commerce entre les pays africains reste posé.

LA PESTE PORCINE AFRICAINE :

Dr Bouna Albouy DIOP-Coordonnateur régional PACE

Après plusieurs années d'absence la peste porcine africaine est réapparue avec des pertes très importantes.

Elle est causée par un virus de la famille des asfaviridae.

La peste porcine africaine a été déclarée au Portugal, en Espagne, en France, en Belgique et au Pays Bas qui l'ont éradiquée.

Cuba, le Brésil, la République Dominicaine ainsi que Haïti l'ont également connue en 1978-79.

En Afrique, la peste porcine africaine est endémique dans plusieurs pays comme l'Angola, la Zambie, le Malawi, le Mozambique, la RDC, le Cap Vert, le Sénégal, la Gambie, le Guinée Bissau, le Guinée et le Cameroun.

Elle est apparue en Afrique occidentale par la Côte d'Ivoire en 1996, au Bénin et au Togo en 1997 et au Ghana et Nigeria en 1999.

En 2000 Madagascar et le Botswana ont été touchés.

La majorité de ces pays ont mis en place un programme de lutte mais seuls la Côte d'Ivoire et le Ghana ont pu obtenir une éradication de la maladie en utilisant respectivement 1,7 milliards de CFA et 218 000 US \$.

Les facteurs de réussite sont la volonté politique, des Services vétérinaires fonctionnels, une disponibilité financière, l'implication des éleveurs et des commerçants de porcs, la disponibilité des fonds de compensation, une campagne de communication efficace et l'étude de l'impact économique de la maladie.

Les facteurs d'échec sont l'absence des facteurs de réussite, la mauvaise gouvernance et la faiblesse des compétences de diagnostic.

Justification d'un programme régional d'éradication de la peste porcine africaine

Après avoir utiliser de forte pour éradiquer la maladie les pays comme le Ghana et la Côte d'Ivoire restent sous la menace constante étant entourés de pays encore infectés.

D'autre part les pertes économiques causées par la maladie sont très importantes en terme de mortalité d'animaux et il s'y ajoute l'impact socio-économique lorsqu'on sait que l'élevage de porcs est entre les mains des personnes les plus démunies augmentant ainsi le degré de pauvreté.

Pour toutes ces raisons les participants de l'Atelier sur la peste porcine africaine tenu à Lomé en octobre 2001 ont recommandé à l'OUA/BIRA de coordonner l'élaboration d'un programme régional d'éradication de la PPA pour octobre 2002.

L'intérêt des SIG dans la spatialisation des maladies émergentes :

Dr Pascal HENDRIKX du CIRAD-EMVT

Les maladies émergentes constituent un problème complexe avec des facteurs multiples.

Les SIG reprennent l'ensemble des outils e procédures permettant de gérer des informations spatiales.

Ils sont composés de 4 modules successifs : l'acquisition des données, le stockage des données, la manipulation et l'analyse des données et la restitution des résultats.

L'information doit être géo-référenciée à l'aide de cartes, la télédétection ou sur le terrain.

Exemples de représentation de données relatives à la fièvre catarrhale du mouton, la FVR, la West Nile et des glossines avec démonstration de la densité des mouches tsé-tsé et la distance des cultures en corrélation avec le réseau hydrographique.

En conclusion les SIG sont un outil dynamique de surveillance des maladies ; ils sont utilisés pour interpréter des phénomènes épidémiologiques ; des recherches complémentaires à ces outils restent nécessaires.

PESTE PORCINE AFRICAINE AU KENYA

Le Dr BENGAT a présenté le système d'élevage des porcs et la situation de la PPA au Kenya.

La population porcine est égale à 300 000 têtes répartis entre l'élevage moderne (98%) et l'élevage traditionnel (2%).

La PPA est apparue en 1909, 1954 et 1964 après importation d'animaux.

D'autres foyers ont survenu en 1994 et 2001 malgré des règles restrictives en matière de construction de l'habitat.

La lutte a été basée sur la quarantaine, le contrôle de mouvements d'animaux, la formation du personnel en épidémiologie, l'abattage l'interdiction d'alimenter les animaux avec les ordures et une sérosurveillance qui a permis de confirmer l'éradication de la maladie.

Ainsi sans fonds de compensation le pays est venu à bout de la maladie même s'il a fallu une longue période pour convaincre les éleveurs.

Séance de Questions et Réponses (Discussion)

1. Malawi

Q : Quel est le rôle de la biotechnologie de nos jours?
Serait-elle en train de créer des populations susceptibles?

Rép: La biotechnologie en tant que recherche sur les maladies émergentes est indispensable.
Nous ne pouvons pas démontrer l'efficacité des vecteurs dans la transmission de la maladie avec l'usage de la biotechnologie.
Des recherches ont été effectuées démontrant les liens entre le matériel Génétique, la sensibilité et la résistance microbienne aux médicaments.

2. **Q.** La survie du virus de la FVR chez les carcasses congelées. Est-ce que l'on minimise la transmission en exportant de la viande congelée?

Rép: Y'a-t-il des risques à transporter de la viande congelée.

3. **Q.** Comment la campagne d'élimination a-t-elle réussi à éradiquer la Peste porcine africaine ?

Rép: La Peste porcine africaine est maintenue à travers deux cycles:

- La faune sauvage en Afrique de l'est et en Afrique australe
- Le cycle domestique en Afrique de l'ouest

4. **Q:** Pourquoi ne pas laisser la loi du marché opérer en faisant en sorte que le pays importateur importe auprès du pays indemne de maladie?

Rép: Les pays ont leurs propres interactions, par exemple la viande pour certaines régions.

Q: **Congo Brazzaville**

La fièvre d'Ebola est une préoccupation dans ce pays. L'OIE doit mettre en place une commission chargée d'étudier la maladie chez les animaux.

Rép: Le présentateur n'est pas compétent en matière de fièvre d'ébola. Pathogène seulement chez les êtres humains, mais sans certitude chez les animaux. Toutefois, elle est reconnue pathogène chez les primates.

Q. **OUA/BIRA**

La disponibilité des données par satellite communiquées par les SIG aux pays Africains sera-t-elle subventionnée?

Rép: La disponibilité de données dépendra de l'usage. L'agence spatiale française peut fournir des données à des coûts relativement bas. Il dit que le diapositive présenté avait été fournie par l'agence spatiale gratuitement. Quant au système de surveillance, il n'était pas sûr que les données seraient fournies gratuitement.

Commentaire

- 1) **Soudan:** le Représentant a adressé ses remerciements à tous les présentateurs. Il dit qu'il était difficile de lutter contre les maladies avec les maigres ressources financières. Il a sollicité auprès de l'OUA./BIRA et de l'OIE la facilitation de l'obtention de ressources.
- 2) **Participant Ougandais:** Il faut bien s'occuper de l'impact de la fièvre de la Vallée du Rift sur le commerce international. Cette rencontre devrait recommander que l'OUA/BIRA intervienne afin que le commerce reprenne rapidement.
- 3) **Kenya:** La fièvre de la Vallée du Rift est une ancienne maladie en Afrique et au Moyen Orient. Nous devons examiner la question de savoir pourquoi elle devient maintenant un problème.

SESSION 2 : EPIDEMIOSURVEILLANCE ET RENFORCEMENT DES CAPACITES DES SERVICES VETERINAIRES

Président : Dr Bernard Vallat

Rapporteurs : Sénégal

Ile Maurice

Thème 1 : Concepts et Indicateurs de Performance des réseaux de surveillance (Pascal Hendrikx)

Le conférencier a fait un rappel des concepts de l'épidémiosurveillance et a insisté particulièrement sur les notions de surveillance passive fondée sur les déclarations de maladies animales par les Services vétérinaires et les partenaires (professionnels, vétérinaires privés, etc...) et de surveillance active fondée sur le suivi d'une maladie ou un groupe de maladies sur la base d'un échantillonnage et d'un protocole précis. L'organisation institutionnelle de la surveillance épidémiologique est un élément important avec une implication des partenaires (vétérinaires privés, éleveurs, ...).

Il a souligné le rôle prépondérant de la formation, la communication et la circulation interactive de l'information dans un réseau d'épidémiosurveillance.

L'épidémiosurveillance est une activité essentielle des Services vétérinaires et pour sa bonne mise en œuvre il est nécessaire d'avoir une législation et une réglementation adaptées, des moyens d'intervention et des unités de terrain bien contrôlées par l'Etat.

Abordant le concept des indicateurs de performance, le Dr Hendrikx a précisé que ce sont des outils de pilotage interne et d'évaluation externe du système d'épidémiosurveillance (crédibilité des résultats, reconnaissance internationale). Les indicateurs permettent d'avoir une vision en continue du système de surveillance. Bien difficile de définir des indicateurs de performance identiques pour tous les réseaux de surveillance, il apparaît nécessaire d'avoir une harmonisation régionale sur une base minimale en tenant compte des spécificités nationales. Il propose que la Représentation régionale de l'OIE pour l'Afrique apporte un appui méthodologique sur la fixation des indicateurs de performance aux pays à travers la formation des responsables des réseaux.

Suite à cette introduction des commentaires ont été faits et des questions posées.

Dr Domenech (CIRAD/EMVT) : Un débat sur l'harmonisation des indicateurs de performance au niveau régional doit être tenu. Il est également nécessaire de mettre en place une méthodologie de travail.

Dr Vallat (OIE) : la surveillance épidémiologique des maladies animales devra être une activité majeure des Services vétérinaires. Des efforts devront être consentis par les pays africains pour atteindre les standards de la surveillance afin de participer au commerce international.

Le fonctionnement d'un réseau de surveillance a un coût et les différents bénéficiaires des résultats (éleveurs, les collectivités, les pays développés menacés) devront participer à sa prise en charge.

Le représentant de la Tunisie a souligné que le bon fonctionnement des réseaux d'épidémiosurveillance est étroitement lié à une bonne organisation des Services vétérinaires. Ce qui n'est pas encore le cas pour la plupart des pays africains. Il a souligné l'importance de l'identification du bétail dans un système de surveillance.

Le Délégué du Burkina Faso a posé le problème de la pérennisation de l'implication des vétérinaires privés dans la surveillance épidémiologique.

Le Dr Chedanne (Coopération française) a souligné la nécessité de toujours prendre en considération le rapport coût/bénéfice dans le financement des réseaux d'épidémiosurveillance.

Le Dr Berhanu Bedane (PACE-Nairobi) a fait état des indicateurs de performance pour la peste bovine élaborés par l'AIEA.

Le Dr Hendriks a reconnu que l'identification du bétail est importante dans un système de surveillance épidémiologique. Il souligne que l'implication des praticiens privés est indispensable et qu'il faut bien définir les objectifs et les priorités des réseaux d'épidémiosurveillance. Il relève le fait que les indicateurs de performance élaborés par l'AIEA pour la peste bovine sont très détaillés et qu'ils mériteraient d'être simplifiés.

Thème 2 : Les réseaux de surveillance du Programme PACE. Peste bovine et procédure OIE (G.R. Thomson)

Dr Thomson a démontré qu'il n'existe pas de modèle générique de réseau de surveillance applicable à tous les pays. Chaque pays a une approche spécifique. Il est plus pratique d'activer ou de réactiver les réseaux de surveillance existants ou anciens que d'en créer de nouveaux. Concernant la surveillance de la peste bovine, il a avancé que les pays de l'Afrique de l'Ouest réussiront plus vite à obtenir le statut de pays indemne de la peste bovine que les pays de l'Afrique de l'Est et du Centre car ces derniers sont situés dans des zones où la PB est encore présente et où les souches peu virulentes de la PB persistent. Pour réussir à franchir les étapes de la procédure OIE, les pays doivent disposer d'un système de détection efficace de la maladie.

Les déplacements transfrontaliers de bovins ou d'animaux sauvages font que les pays d'Afrique de l'Est et du Centre où persistent des foyers de PB auront plus de difficultés pour obtenir le statut de pays indemne que les pays de l'Afrique de l'Ouest. C'est pour aider à surmonter cet obstacle qu'une approche régionale est proposée par le PACE, l'OIE et la FAO à travers le GREP. Il a ensuite insisté sur la prévalence de la PB en Afrique de l'Est.

Le Représentant du Malawi demande plus d'explication sur les foyers résiduels en Afrique de l'Est.

Le Délégué de l'Ouganda met l'accent sur les importants efforts consentis par les pays de l'Afrique de l'Est pour contrôler la PB dans un environnement géographique très difficile. La reconnaissance régionale est un cheval de bataille pour ces pays.

Le Dr Bedane montre que sur 50 pays africains, 44 sont Membres de l'OIE et seulement 23 envoient régulièrement leur rapport sanitaire et 10 envoient à l'OUA/IBAR. Cette situation démontre qu'il y a des efforts à faire pour parfaire la transmission des informations sanitaires. Il pose la question de savoir si un pays qui n'est pas régulier dans l'envoi des informations sanitaires à l'OIE peut accéder au statut de pays indemne.

Le Délégué des Comores souligne l'insularité de son pays mais craint l'introduction de maladies exotiques par l'importation d'animaux vivants en provenance de Madagascar, d'Afrique du Sud et des Seychelles. Il a sollicité l'appui de l'OIE pour la mise en place d'un réseau de surveillance.

Le Représentant du Rwanda demande si son pays pouvait être exempté de suivre la procédure OIE, la PB n'ayant jamais été enregistrée. Il demande la procédure d'adhésion à l'OIE.

Dr Vallat encourage les 10 pays de l'Afrique de l'Ouest à présenter leur dossier de reconnaissance de pays indemne de PB dans le strict respect des dispositions du *Code*.

Il précise qu'un pays qui n'envoie pas régulièrement les informations sanitaires ne peut bénéficier de la reconnaissance de l'OIE d'un quelconque statut. Il en est de même d'un pays non membre. La Gambie et les Iles Seychelles ont déposé leur dossier d'adhésion à l'OIE.

L'OIE pourrait apporter son expertise dans le domaine de l'épidémiologie aux pays à travers le Comité conseil du PACE. La procédure OIE s'impose à tous pour obtenir la reconnaissance internationale. Pour adhérer à l'OIE, il faut déposer les instruments d'adhésion au Ministère des Affaires étrangères de la République française.

Thème 3 : Plan d'intervention d'urgence de la PB : concepts généraux (Dr B. Kebkiba, PACE/Nairobi)

Le Dr Kebkiba a exposé les concepts généraux (définition, principes généraux, capacités nationales d'alerte précoce et de réaction rapide). Il a ensuite développé son intervention sur le plan d'intervention d'urgence contre la PB. Il a mentionné l'existence d'un fonds d'intervention d'urgence d'un montant de 500 000 euro disponible à l'OIE. Il conclut en informant qu'un atelier est prévu à Abidjan durant le mois de février 2002 sur le plan d'urgence et qu'un modèle est attendu à l'issue de l'atelier.

Le Dr Domenech suggère que les pays s'inspirent des modèles de plans d'urgence disponibles en les adaptant aux spécificités nationales. La composante financière revêt un caractère important.

Le Dr Vallat confirme l'existence du fonds d'intervention d'urgence de 500 000 Euro mis en place par l'Union européenne dans le cadre du Programme PACE.

Thème 4 : Méthode d'épidémiosurveillance de la faune sauvage pour la détection précoce des épizooties dans les aires protégées et les zones pastorales à leur périphérie- (Dr B.Chardonnet, PACE/BAMAKO)

Après avoir décrit les objectifs de l'épidémiosurveillance de la faune sauvage, le Dr Chardonnet a fait un bref rappel de la PB et la place de la faune sauvage dans l'épidémiosurveillance (ES). Il a insisté sur la nécessité d'effectuer des études préalables avant toute mise en place d'une méthode de surveillance. Il a proposé une méthode d'ES de la faune sauvage reposant sur des principes (toute zone contenant la faune sauvage doit être surveillée, les populations qui y vivent doivent être impliquées, circulation de l'information à travers les structures institutionnelles en place, densité de la faune sauvage). La formation doit intéresser en particulier les agents vétérinaires et les agents des services de la faune sauvage.

La surveillance de la faune sauvage est un volet indispensable à mener dans le cadre de l'éradication de la peste bovine. La surveillance clinique et sérologique de la faune sauvage est obligatoire dans les zones protégées pour obtenir les statuts de pays indemne de la maladie et de l'infection.

Les Services vétérinaires et les Services de la faune sauvage sont en première ligne mais avec une implication des autres partenaires (ONG, pasteurs, populations riveraines, ...).

Les ouvrages méthodologiques ont été mis en place par le PACE.

Cette surveillance est d'un coût modique et est réalisable dans les zones où la faune est en faible densité.

Le représentant de la Tunisie demande si l'avifaune joue un rôle dans le cas des maladies transfrontalières.

Le Dr Domenech demande la position des ONG intervenant dans la sauvegarde de la biodiversité par rapport aux interventions des vétérinaires sur la faune sauvage.

Le Délégué de la Tanzanie demande un réseau régional de surveillance de la faune sauvage dans la zone commune avec les pays frontaliers (Serengetti, ...).

La Déléguée de l'Afrique du Sud mentionne le coût élevé du diagnostic sérologique, l'absence du test de diagnostic PPCB pour la faune sauvage, le conflit entre la sécurité alimentaire et la conservation de la biodiversité.

Le Dr Chardonnet admet que l'avifaune joue un rôle pour la fièvre de West Nile, la maladie de Newcastle.

Il précise que les ONG accueillent favorablement l'intervention des vétérinaires sur la faune sauvage surtout qu'il s'agit de les préserver des maladies.

Le Dr Vallat note que l'OIE a marqué sa préoccupation pour la faune sauvage en lui consacrant une Commission spécialisée. Il dit que l'OIE ne prend pas position dans les conflits entre producteurs et défenseurs de la biodiversité.

2^{ème} Séance de la Session II

Président : Soudan

Rapporteurs : Ghana
Angola

VUE D'ENSEMBLE DE LA PPCB EN AFRIQUE - Dr René BESSIN

La Péripleumonie Contagieuse bovine (PPCB) est provoquée par le myoplasma mycoides qui se manifeste dans une maladie caractérisée par des lésions pulmonaires, des pertes à la production et la mort. La maladie est présente dans 27 pays africains et constitue une grave menace pour le cheptel bovin du continent. L'incidence de la maladie est en augmentation.

La maladie est présente en Afrique sub-saharienne, mais pas en Afrique du Sud. Elle a occasionné des pertes d'environ 2 milliards de dollars US.

La maladie fut introduite en Afrique à travers l'importation de bétail des Pays-Bas vers l'Afrique du Sud d'où la maladie s'est propagée vers les pays voisins dans la région. La maladie fut introduite en Afrique de l'Est à partir de l'Inde au 19^{ème} siècle.

La répartition géographique de la PPCB en Afrique fournit un tableau qui démontre que seuls les pays d'Afrique du Nord et l'Afrique du Sud sont des zones indemnes.

Les rapports sur les foyers d'épidémie, la mortalité et la vaccination sont inadéquats en raison de l'irrégularité des communications de cas par les pays.

Il existe deux tendances épidémiologiques distinctes, notamment les foyers d'épidémie dans les pays qui étaient précédemment indemnes, tels que le Rwanda, le Botswana, la Zambie, le Burundi, et une tendance vers l'augmentation de l'incidence de la PPCB dans les zones infectées d'Afrique de l'Ouest et de l'est.

L'incidence grandissante est due au contrôle insuffisant résultant d'une diminution des fonds de vaccination et du problème de la transhumance et des troubles sociaux.

Le traitement des cas de PPCB avec des antibiotiques pourrait mener au développement de souches résistantes.

Les vaccins disponibles sur le marché - T,-44 et T,SR sont efficaces tous les deux pour lutter contre la CBPP; d'autres facteurs, tels que l'entretien des chaînes de froid et la supervision adéquate des vaccinateurs doivent être pris en compte pour la réussite d'une campagne de vaccination contre la PPCB.

SURVEILLANCE CONCERNANT LA PERIPNEUMONIE CONTAGIEUSE BOVINE (PPCB) - Dr F. THIAUCOURT - CIRAD

La répartition de la PPCB en Afrique et en Europe au cours des années 1990 a été présentée et ceci faisait ressortir clairement les pays qui ont tenté d'éradiquer la maladie, en l'occurrence l'Afrique du Sud et le Zimbabwe.

La surveillance de la PPCB est applicable aux pays déjà indemnes ou engagés dans les procédures d'éradication. Dans la plupart des pays d'Afrique sub-saharienne, il est plus approprié de parler de suivi que de surveillance, étant donné que la surveillance sous-entend que des mesures offensives sont systématiquement prises dès que se produit un foyer.

Le monitoring/ la surveillance est devenu obligatoire pour la PPCB en Afrique, pour pouvoir évaluer l'impact de la maladie avant l'introduction de programmes de lutte quelconques. La surveillance permettra de valider les pays par rapport à la PPCB pour vérifier l'existence ou non de zones indemnes et mesurer l'incidence de la maladie.

La surveillance de la PPCB requiert la coexistence de systèmes de surveillance passifs et actifs.

Trois principales approches sont disponibles pour la surveillance de la PPCB: les enquêtes participatives, la surveillance à l'abattoir et la surveillance sérologique.

Enquêtes participatives

La participation effective des éleveurs est vitale pour le succès des luttes contre les maladies animales. Cette approche réduit les coûts de collecte d'information. Un gros piège dans cette approche réside dans la difficulté à reconnaître la PPCB sur la base de critères cliniques seulement.

La surveillance à l'abattoir

Elle comporte trois principaux avantages – les coûts sont très faibles et les résultats sont fiables. Il existe toutefois beaucoup d'inconvénients, en l'occurrence concernant le bétail abattu au niveau des champs et des abattoirs villageois et qui n'est pas inspecté.

Surveillance sérologique

Il existe deux techniques sérologiques approuvées par l'OIE:

1/ CFT et ELISA: ce sont là deux tests qui peuvent servir à détecter les foyers mêmes dans les pays pratiquant la vaccination pourvu que les animaux n'aient pas été vaccinés au cours des trois derniers mois.

Dans toutes les approches, il existe la nécessité d'une étroite collaboration entre les épidémiologistes et le personnel de laboratoire au niveau national. Une surveillance efficace en matière de PPCB repose sur une étroite collaboration de ce genre.
Pour des références de lecture plus approfondies:

La Revue Scientifique et Technique de l'OIE 1997, 16 (3) 898-904. Ce texte fournit une description des systèmes de surveillance qui doit être mise en place pour assurer que les pays ou les zones peuvent être déclarés indemnes de la maladie.

SESSION III : 1^{ère} Séance

Président : Dr J. Musiime - OUA/IBAR

Rapporteurs : Tunisie
Malawi

COMMUNICATION DE SERVICES VETERINAIRES POUR DES SERVICES OPTIMAUX POUR LES ELEVEURS. - D. GREGOIRE - OAU/PACE

La communication est un outil important entre les éleveurs et les Services Vétérinaires et détermine leurs attitudes et pratiques professionnelles.

La communication par les Services Vétérinaires avec les éleveurs et les associations d'éleveurs devrait porter essentiellement sur :

- la dissémination de l'information
- la qualité de l'information
- la formation de base appropriée et continue
- le suivi et la direction de groupements et associations d'éleveurs
- le retour de l'information
- la capacité des Services Vétérinaires à maintenir et animer un débat professionnel sur la qualité des produits et des services.

L'éleveur est la principale source d'information pour un mécanisme ou un réseau de surveillance en matière de santé animale.

Les services de qualité nécessaires pour le développement d'un secteur d'élevage sain et productif peuvent s'exprimer correctement seulement à travers une amélioration de leurs connaissances de base.

En plus, une campagne professionnelle de communication et de marketing devrait soutenir le marché émergent de Services Vétérinaires et de praticiens vétérinaires et les autres prestataires de services doivent acquérir de nouvelles compétences à travers une bonne communication.

Les services vétérinaires devraient entretenir le dialogue vital entre l'état, les éleveurs et les professionnels privés pour une amélioration de la production animale à travers une surveillance efficace.

STRATEGIES DE FORMATION POUR LE RENFORCEMENT DES SYSTEMES NATIONAUX DE SURVEILLANCE ET DES SERVICES VETERINAIRES - DR J. THONNAT - CIRAD

La formation revêt une importance particulière pour les réseaux nationaux de surveillance. Elle permet aux différents acteurs concernés d'acquérir les compétences nécessaires pour exécuter leurs tâches.

La formation assure l'acquisition de compétences. Elle sert de facteur de motivation, et contribue aussi au renforcement institutionnel.

Les techniques et supports de formation devraient être choisis conformément aux exigences spéciales du groupe cible. Ceci requiert :

1. L'identification des acteurs concernés
2. La création du plan de formation
3. L'élaboration du programme de formation
4. Le suivi et l'évaluation

Ces éléments nécessitent des compétences éducationnelles efficaces. L'approche est la même quelque soit le domaine et peut contribuer considérablement au renforcement des Services Vétérinaires.

TRAVAILLEUR DE SANTE ANIMALE COMMUNAUTAIRE DE BASE ET SURVEILLANCE DES MALADIES - Tim LEYLAND

Dans les pays en voie de développement, la disponibilité de services de santé animale est problématique dans la majeure partie des zones rurales. Ceci est dû au caractère non durable des Services Vétérinaires dans ces régions. Il en résulte l'existence de très peu de services vétérinaires pour les zones rurales et un élargissement du fossé en matière de communication et de services entre les éleveurs et les institutions financées par les taxes – les Services Vétérinaires. Le concept de Travailleurs de Santé Animale Communautaire (TSAC) a été mis au point pour combler cet écart.

Le TSAC sert de lien entre l'agent des services vétérinaires et les éleveurs. Equipé d'une formation de base en services de santé animale, il devient très important dans l'industrie de l'élevage de certains pays, en particulier dans la corne de l'Afrique. Toutefois, ce concept n'est pas tout à fait acceptable pour la profession vétérinaire en raison du nombre élevé de vétérinaires sur le terrain.

SESSION III : 2^{ème} Séance

Président : Côte d'Ivoire
Rapporteurs : Tanzanie
Mali

MARCHES, INSPECTION, ENREGISTREMENT ET AUTORISATION POUR LA COMMERCIALISATION DES PHARMACIES VETERINAIRES EN AFRIQUE SUB-SAHARIENNE - Prof. F.A. ABIOLA

Ce travail a été entrepris en Afrique sub-saharienne avec l'appui de la Coopération Française. La privatisation se poursuit depuis 1990 et le rythme doit être soutenu. Il est donc nécessaire de réglementer les pharmacies vétérinaires en termes de qui fait quoi et dans quelles conditions

La présentation comprend quatre parties:

1. Le marché de médicaments vétérinaires
2. Les actions de sensibilisation pour un marché plus sain pour les médicaments vétérinaires
3. La réglementation actuelle pour les pharmacies vétérinaires.
4. Perspectives et propositions d'amélioration de la gestion des médicaments vétérinaires en Afrique sub-saharienne.

Question:

Burkina Faso: Dans la mise en place du Laboratoire de Contrôle des Médicaments, une société des produits pharmaceutiques était concernée. Cela remettrait-il en question leur niveau d'indépendance ?

Réponses:

Le Professeur Abiola a répondu qu'il y a des sociétés négatives et des sociétés positives et que la corruption peut se situer à n'importe quel niveau. La société a répondu lorsqu'on cherchait des financements pour mettre en place le laboratoire et étant donné que le processus d'évaluation des médicaments comporte plusieurs commissions, les risques d'influences sont inexistantes.

Coopération Française

Le Représentant a fait des commentaires sur les deux thèmes qui furent présentés comme étant d'un certain intérêt pour eux. Il a dit que les initiatives ont été soutenues au cours des 15 dernières années, mais certaines parties ne bougeaient pas. Il a cité la lutte contre le trafic de médicaments, l'enregistrement de médicaments vétérinaires, la mise en place de pharmacies vétérinaires comme certains domaines où la volonté politique n'existait toujours pas.

Ceci est dû à l'absence de législation et de mesures destinées à instituer un contrôle de qualité. Il a insisté sur une plus grande participation au niveau régional pour accélérer le processus car le rythme est lent à présent. Il a exhorté l'OUA/BIRA à prendre en main le rôle d'assistance au processus.

Zimbabwe

Le Représentant du Zimbabwe a fait des commentaires sur quelques questions concernant la région du SADC, en l'occurrence le Zimbabwe, où un Office d'Enregistrement et de Contrôle des Médicaments a déjà été mis en place. Il pense que de telles initiatives pourraient être adoptées et reproduites dans d'autres pays sans avoir à recommencer à zéro.

OAU/BIRA

Dr Le Brun a évoqué la disponibilité de directives pour réviser la législation pharmaceutique pour les pays que cela intéresse. Ces directives peuvent être obtenues auprès du siège de l'OUA/BIRA.

Soudan

Le Représentant du Soudan a fait remarquer que le Soudan est déjà en avance, dans la mesure où il dispose maintenant d'une loi pour le contrôle des médicaments vétérinaires. Ceci a été réalisé grâce aux résolutions publiées après la rencontre de l'OIE sur le sujet à Arusha, en Tanzanie, en 1989. La loi fut élaborée à travers l'implication des parties prenantes et a libéré le contrôle des médicaments vétérinaires par les non professionnels.

Directeur Général, OIE

Le Directeur Général de l'OIE a commenté que les thèmes étaient valables en vue de faire de bonnes recommandations à l'adresse de l'OIE. Il a aussi souligné leur importance pour l'amélioration des Services Vétérinaires nationaux.

Il a fait remarquer que les thèmes allaient être traités en détails lors du Congrès Vétérinaire Mondial prévu à Tunis en Septembre 2002 et que l'OIE allait envoyer des invitations aux Délégués des Régions du Moyen Orient et de l'Afrique. Il a fait remarquer que le rôle de l'OIE est de fournir de l'expertise dans les zones concernées et qu'à cet effet une importante documentation était disponible.

Il a félicité la SADC pour l'initiative qu'ils ont prise et a recommandé que des mesures soient prises pour harmoniser et accorder la priorité à ces questions.

Union Européenne

Le représentant de l'Union Européenne a parlé de la question de la qualité de poisson et que l'UE a pris des dispositions pour les pays de l'ACP pour environ 50 millions d'Euros en vue de renforcer leurs pêcheries à travers lesquelles les autorités vétérinaires devraient également bénéficier.

CONTROLE DES PRODUITS ALIMENTAIRES - Prof. Seydi MALANG

Les produits alimentaires et les questions courantes de sécurité et de santé.

Les règlements sont rigoureux et stricts en raison de la globalisation des produits alimentaires. Les questions relatives au BSE et à la salmonellose dans la volaille sont d'une grande importance.

La présentation comportait quatre parties:

1. Contrôle sanitaire des produits alimentaires en dehors de l'entreprise.
Il a défini les rôles du secteur public et des institutions nationales concernant la réglementation et la standardisation. Toutefois, la mise en oeuvre au niveau ministériel est difficile en raison de certains problèmes logistiques.
Il existe des problèmes de compétence, surtout au niveau technique.
 - L'action au niveau des expert dépend généralement des exigences du pays importateur. Il faut mettre en place des laboratoires publics d'hygiène alimentaire pour vérifier le contrôle de qualité. Ceux-ci appliqueront la standardisation et contribueront à la protection des consommateurs. Les organisations de consommateurs contribueront à régler la qualité de l'alimentation.
2. Le contrôle sanitaire de produits alimentaires au sein de l'entreprise.
 - Les laboratoires de contrôle sont une nécessité dans le cas du lait, du poisson, et des produits oléagineux.
 - Existence d'entreprises sans tradition de contrôle de qualité, par exemple le poisson sur les marchés, la viande dans les boucheries.Il existe une nécessité à avoir une formation permanent d'inspecteurs dans ces domaines.
3. Les niveaux de sécurité sanitaire des produits alimentaires africains – les difficultés d'échanges entre l'Afrique -l'Europe et l'Amérique.
 - Les produits alimentaires sur les marchés locaux n'ont pas la qualité requise en raison de la non conformité de la transformation aux normes d'hygiène. D'où l'exigence d'une cuisson plus longue et plus complète.
 - Les aliments destinés à l'exportation, en particulier le poisson, requièrent d'énormes efforts en termes de contrôle de qualité pour une bonne hygiène.
 - Des difficultés ont été perçues dans les produits alimentaires importés ayant des niveaux microbiens élevés. Parfois les langues sont étrangères au pays importateur.
4. Il existe une nécessité à disposer d'un appui institutionnel de la Banque Mondiale, de la FAO, de l'ONUDI, et de la French Cupertino.

RECOMMANDATIONS

A la suite des discussions sur les différents thèmes exposés au cours du Séminaire sur la Surveillance Sanitaire et les Maladies Emergentes, les recommandations ci-après ont été adoptées :

**Séminaire sur la surveillance sanitaire et les maladies émergentes
Addis Abeba (Ethiopie), 28-30 janvier 2002**

Recommandation No. 1

Office international des épizooties

CONSIDERANT

La mise en place de la Représentation régionale de l'OIE pour l'Afrique et son fonctionnement rapide dans le cadre du 3ème Plan Stratégique de l'OIE (2001-2005) pour assurer l'appui nécessaire et la diffusion d'informations aux Pays Membres,

Que la Représentation régionale ne dispose pas pour l'avenir d'un budget adéquat pour exécuter ses activités,

Que l'importance de la surveillance épidémiologique des maladies transfrontalières a été reconnue en Afrique, et surtout les maladies importantes au plan du commerce international,

Que la coordination entre les Services vétérinaires des différents pays africains semble inexistante ou insuffisamment développée,

Que l'application de mesures d'épidémiosurveillance a des conséquences limitées sans plans viables et faisables de Préparation d'Urgence qui ont été testés et simulés pour assurer la réponse nationale/régionale efficace et à temps à toute urgence en matière de maladie,

La représentation des Pays Membres dans le domaine de la santé animale aux réunions portant sur l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) est presque inexistante,

La menace potentielle pour le commerce international que pose l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), maladie émergente en Europe non encore signalée en Afrique,

**LE SEMINAIRE SUR LA SURVEILLANCE SANITAIRE ET LES MALADIES
EMERGENTES
RECOMMANDE QUE**

1. L'OIE et ses Pays Membres sollicitent des fonds auprès de bailleurs nationaux, régionaux et internationaux, afin qu'une allocation budgétaire adéquate soit faite pour la représentation régionale Afrique en vue de coordonner et exécuter avec succès ses programmes prévus à l'avenir.

2. L'OIE mobilise des fonds suffisants pour les ateliers et séminaires et pour sensibiliser et faire apprécier l'importance de la surveillance épidémiologique entre les Pays Membres et développer la capacité des Services vétérinaires nationaux en matière de surveillance épidémiologique des maladies transfrontalières, surtout pour les maladies d'importance pour le commerce international. Il sera tenu compte des maladies régionales et prioritaires de l'OIE, telles que la fièvre aphteuse, la peste bovine, la PPCB, la peste porcine africaine, la fièvre de la Vallée du Rift et la BSE, afin que ces fonds permettent aux réseaux de surveillance épidémiologique d'être formés dans les sous-régions d'Afrique pour faciliter la détermination du statut sanitaire des pays au regard de ces mêmes maladies.
3. Les Services vétérinaires des pays africains travaillent encore plus ensemble en vue d'élaborer des plans de coopération sous-régionale pour contrôler les mouvements de bétail et renforcer le contrôle de maladies animales transfrontalières.
4. L'OUA/BIRA mobilise suffisamment de fonds pour former et aider les Pays Membres à élaborer des Plans nationaux/régionaux efficaces de Préparation aux Urgences pour les maladies prioritaires d'importance pour le commerce international, notamment en matière de capacité de diagnostic et de simulation d'alertes.
5. La Représentation régionale de l'OIE pour l'Afrique informe les Ministres des Ressources animales de l'OUA sur l'importance de la représentation vétérinaire aux rencontres SPS de l'OMC sur le commerce d'animaux et de produits animaux.
6. La Représentation régionale de l'OIE pour l'Afrique élabore un programme d'action pour l'appui par les bailleurs de fonds aux organismes régionaux et aux Pays Membres afin de déterminer leur statut sanitaire au regard de la BSE et évaluer les risques posés par le commerce régional et international de bétail et de produits d'origine bovine pour les Pays Membres, afin que l'information puisse être disponible lors des négociations sanitaires internationales.

**Séminaire sur la surveillance sanitaire et les maladies émergentes
Addis Abeba (Ethiopie), 28-30 janvier 2002**

Recommandation No. 2

Maladies émergentes

CONSIDERANT QUE

Les maladies émergentes sont un problème global et une recherche multidisciplinaire au niveau régional est une nécessité,

LE SEMINAIRE SUR LA SURVEILLANCE SANITAIRE ET LES MALADIES
EMERGENTES
RECOMMANDE QUE

1. La Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique crée un comité ad hoc pour traiter des maladies émergentes du cheptel qui ont un impact négatif sur le commerce, et sur la santé humaine et animale.
2. Les "GIS" soient utilisés chaque fois que cela est approprié comme moyen de lutter contre les maladies animales.
3. L'OIE organise un atelier sur les maladies émergentes prioritaires, telles que l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), la fièvre de la Vallée du Rift (FVR).

FIEVRE DE LA VALLEE DU RIFT

CONSIDERANT QUE

Le *Code* de l'OIE stipule qu'un pays demeure infecté pendant trois ans après l'isolement du virus ou l'usage d'un vaccin vivant,

Une évaluation scientifique complémentaire est nécessaire pour proposer des méthodes de réduction du risque de transmission du virus tout en développant le dialogue entre importateurs et exportateurs.

LE SEMINAIRE SUR LA SURVEILLANCE SANITAIRE ET LES MALADIES
EMERGENTES
RECOMMANDE QUE

Les Commissions Régionales de l'OIE pour l'Afrique et le Moyen Orient et l'OUA/BIRA convoquent une réunion en vue d'encourager le dialogue entre importateurs et exportateurs, afin que le commerce de bétail entre les pays africains et les pays arabes puisse reprendre.

PESTE PORCINE AFRICAINE

CONSIDERANT QUE

Les pertes économiques causées par la peste porcine africaine sont très importantes en terme de mortalité d'animaux et qu'il s'y ajoute un impact socio-économique très défavorable, d'autant plus que l'élevage de porcs est réalisé par des personnes très démunies, aggravant ainsi le degré de pauvreté,

Les facteurs de réussite sont la volonté politique, des services vétérinaires fonctionnels, des ressources adéquates, l'implication des éleveurs et des commerçants de porcs, la disponibilité des fonds de compensation, une campagne de communication efficace et l'étude de l'impact économique de la maladie,

LE SEMINAIRE SUR LA SURVEILLANCE SANITAIRE ET LES MALADIES
EMERGENTES
RECOMMANDE QUE

La Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique et l'OUA/BIRA mettent en place un programme régional de lutte contre la peste porcine africaine.

**Séminaire sur la surveillance sanitaire et les maladies émergentes
Addis Abeba (Ethiopie), 28-30 janvier 2002**

Recommandation No. 3

Epidémiosurveillance et renforcement des Services vétérinaires

CONSIDERANT

La mise en place des réseaux d'épidémiosurveillance des maladies épizootiques en général et de ceux concernant la peste bovine en particulier est en cours dans la plupart des pays,

La nécessité de renforcer les Services vétérinaires dans l'accomplissement de cette mission,

L'importance de la surveillance de la faune sauvage en particulier pour le contrôle de la peste bovine qui reste une menace pour le continent,

Les progrès réalisés en matière de méthodes et d'outils d'évaluation interne et externe à disposition des réseaux d'épidémiosurveillance,

La nécessité de réagir précocement pour limiter l'extension des maladies épizootiques et de la peste bovine en particulier,

LE SEMINAIRE SUR LA SURVEILLANCE SANITAIRE ET LES MALADIES
EMERGENTES
RECOMMANDE QUE

1. Les programmes de lutte contre la peste bovine, en particulier le PACE, poursuivent leurs actions en se focalisant sur l'élimination des derniers sites de circulation du virus en Afrique de l'Est.
2. La surveillance épidémiologique inclue de façon pérenne la surveillance de la faune sauvage.
3. Le renforcement des Services vétérinaires et de leurs équipes de surveillance épidémiologique reste un objectif majeur des ministères de tutelle.
4. Les indicateurs de performance soient utilisés pour l'évaluation régulière des réseaux d'épidémiosurveillance.
5. Les réseaux d'épidémiosurveillance soient soumis à des évaluations externes périodiques.
6. Un plan d'intervention d'urgence soit rapidement mis en place par les pays, ainsi qu'un fonds d'urgence rapidement mobilisable.

**Séminaire sur la surveillance sanitaire et les maladies émergentes
Addis Abeba (Ethiopie), 28-30 janvier 2002**

Recommandation No. 4

La péripneumonie contagieuse bovine (PPCB) en Afrique

CONSIDERANT QUE

La péripneumonie contagieuse bovine (PPCB) est devenue le principal obstacle à la production animale et au commerce de bétail sur le continent,

LE SEMINAIRE SUR LA SURVEILLANCE SANITAIRE ET LES MALADIES
EMERGENTES
RECOMMANDE QUE

1. Un effort commun soit entrepris par les Services vétérinaires à travers le réseau national de surveillance épidémiologique sous l'étroite supervision de la Représentation régionale de l'OIE pour l'Afrique et le programme PACE national en vue d'établir une situation sanitaire crédible (incidence, foyers nouvellement signalés) de la PPCB conformément aux exigences du *Code international de santé animale* de l'OIE, en vue de proposer une bonne surveillance dans les programmes de lutte.
2. Une attention particulière soit accordée à la maladie par les bailleurs de fonds et qu'une approche coordonnée au plan international soit établie à travers l'OUA/BIRA pour lutter contre la maladie, comme celle organisée contre la peste bovine, et que le Directeur de l'OUA/BIRA sollicite rapidement l'appui des bailleurs de fonds pour ce programme de lutte.
3. Des recherches soient menées sur l'effet de l'utilisation d'antibiotiques et autres médicaments en même temps que le vaccin dans la lutte contre la PPCB.

**Séminaire sur la surveillance sanitaire et les maladies émergentes
Addis Abeba (Ethiopie), 28-30 janvier 2002**

Recommandation No. 5

**Stratégies de formation pour le renforcement de systèmes nationaux
de surveillance et de Services vétérinaires**

CONSIDERANT QUE

La formation revêt une importance particulière pour l'efficacité du système national de surveillance et qu'elle permet à différents acteurs concernés d'acquérir les compétences nécessaires pour exécuter des tâches,

La formation assure la compétence. Elle constitue un puissant facteur de motivation, contribue aussi à la structuration institutionnelle et peut contribuer significativement au renforcement des Services vétérinaires,

LE SEMINAIRE SUR LA SURVEILLANCE SANITAIRE ET LES MALADIES
EMERGENTES
RECOMMANDE QUE

La formation soit encouragée au niveau national et au niveau régional pour permettre l'acquisition de compétences et pour servir de facteur de motivation.

COMMUNICATION

CONSIDERANT QUE

La communication est un outil important entre les éleveurs et les Services vétérinaires et qu'elle détermine leurs attitudes et pratiques professionnelles,

L'éleveur est la principale source d'informations pour tout mécanisme et tout réseau de surveillance en matière de santé animale,

Des services de qualité qui sont nécessaires pour le développement d'un secteur d'élevage sain et productif peuvent être assurés seulement à travers un système de communication approprié,

LE SEMINAIRE SUR LA SURVEILLANCE SANITAIRE ET LES MALADIES
EMERGENTES
RECOMMANDE QUE

Il est vital que les Services vétérinaires maintiennent un dialogue permanent entre l'Etat, les éleveurs et les professionnels privés pour une meilleure production animale grâce à une surveillance efficace.

**Séminaire sur la surveillance sanitaire et les maladies émergentes
Addis Abeba (Ethiopie), 28-30 janvier 2002**

Recommandation No. 6

Le concept d'agents communautaires de santé animale (ACSA)

CONSIDERANT QUE

Dans les pays en voie de développement, la disponibilité de services de santé animale est problématique dans la plupart des zones rurales, ceci en raison de la fragilité des Services vétérinaires dans ces zones.

LE SEMINAIRE SUR LA SURVEILLANCE SANITAIRE ET LES MALADIES
EMERGENTES
RECOMMANDE QUE

Les pays confrontés à des problèmes dans le domaine de la fourniture de services de santé animale élaborent des programmes pour la fourniture de ces services par des agents communautaires de santé animale (ACSA), tout en procédant avec prudence et tout en assurant leur suivi par un personnel vétérinaire qualifié.

**Séminaire sur la surveillance sanitaire et les maladies émergentes
Addis Abeba (Ethiopie), 28-30 janvier 2002**

Recommandation No. 7

Sécurité sanitaire et échanges internationaux

CONSIDERANT

Que la maîtrise de la santé animale dépend étroitement d'une définition claire des procédures réglementaires et de la nature de la chaîne de commandement par le Service vétérinaire officiel chargé de la certification,

Que l'épidémiosurveillance est un élément fondamental et qu'en son absence toute certification fiable est exclue,

La faible représentation des pays africains dans les organisations internationales qui élaborent les normes sanitaires,

La difficulté d'accès des animaux et des produits animaux originaires d'Afrique aux marchés internationaux,

LE SEMINAIRE SUR LA SURVEILLANCE SANITAIRE ET LES MALADIES
EMERGENTES
RECOMMANDE

1. Que les Services vétérinaires soient encouragés à mettre en place des programmes d'organisation de qualité et à procéder à des auto-évaluations pour rendre fiables leurs systèmes de certification.
2. La mise en place d'un service d'épidémiosurveillance incluant les vétérinaires étatiques mais surtout des vétérinaires privés mandatés pour prendre en charge un système de déclaration des maladies contagieuses performant.
3. Que l'OIE soit encouragé à impliquer davantage les pays du Sud dans la mise en place des normes et promouvoir des rencontres entre les Services vétérinaires des Pays Membres.
4. Que l'OIE s'engage davantage pour trouver des solutions aux litiges posés parfois par des normes trop exigeantes qui bloquent l'entrée des produits animaux dans les pays du Nord.

**Séminaire sur la surveillance sanitaire et les maladies émergentes
Addis Abeba (Ethiopie), 28-30 janvier 2002**

Recommandation No. 8

**Marché, autorisation de mise sur le marché, enregistrement des médicaments
vétérinaires et inspection des pharmacies vétérinaires
en Afrique sub-saharienne**

CONSIDERANT

L'importance des transactions commerciales, de l'autorisation de mise sur le marché, de l'enregistrement des médicaments vétérinaires et de l'inspection des pharmacies vétérinaires en Afrique,

L'importance du contrôle des produits alimentaires dans les pays africains pour la sécurité sanitaire des aliments et pour les échanges commerciaux dans le cadre de l'OMC,

LE SEMINAIRE SUR LA SURVEILLANCE SANITAIRE ET LES MALADIES
EMERGENTES
RECOMMANDE QUE

A la Représentation régionale de l'OIE pour l'Afrique de :

1. Jouer désormais un rôle majeur en rapport avec les organisations régionales (UEMOA, CEDEAO, SADC) en capitalisant les expériences déjà existantes dans ce domaine.
2. Considérer l'harmonisation des législations sur les médicaments vétérinaires comme une de ses priorités au même titre que la surveillance sanitaire.
3. Oeuvrer à la mise en place d'un Comité africain des médicaments afin d'obtenir une interaction entre les différentes organisations sous-régionales et régionales.
4. Harmoniser des différents textes africains sur le contrôle des produits alimentaires afin d'assurer la sécurité sanitaire des aliments et faciliter les échanges commerciaux entre l'Afrique et ses partenaires.

A l'Office international des épizooties de :

1. Inviter tous les Délégués africains au Congrès mondial vétérinaire en septembre 2002 à Tunis.
2. S'investir pour que le contrôle de salubrité des poissons soit fait partout par les Services vétérinaires.

3. Etablir des laboratoires publics pour l'hygiène alimentaire (OIE/OUA/BIRA).
4. Mettre en place une formation continue des vétérinaires inspecteurs des denrées alimentaires en collaboration avec l'OUA/BIRA.
5. Renforcer la capacité d'analyse des laboratoires nationaux en matière d'importation des produits.
6. S'inspirer de l'expérience de la médecine humaine en matière de réglementation sur les médicaments.
7. Mettre en place un réseau de laboratoires d'hygiène alimentaire.
8. Faire un audit de ce qui existe en matière de sécurité des aliments (laboratoires).

**Séminaire sur la surveillance sanitaire et les maladies émergentes
Addis Abeba (Ethiopie), 28-30 janvier 2002**

Recommandation No. 9

Contrôle des produits alimentaires

CONSIDERANT QUE

Le contrôle de produits alimentaires devient maintenant une importante question de sécurité et de santé publique,

Les niveaux de sécurité sanitaire des aliments de l'origine africaine ne sont pas toujours adéquats pour les marchés internationaux,

LE SEMINAIRE SUR LA SURVEILLANCE SANITAIRE ET LES MALADIES
EMERGENTES
RECOMMANDE QUE

1. L'établissement de laboratoires publics d'hygiène alimentaire pour le contrôle de qualité formant un réseau en vue de protéger les consommateurs, notamment par rapport aux aliments importés.
2. Une formation continue des vétérinaires inspecteurs en vue d'améliorer leurs compétences en matière de contrôle de qualité avec l'appui de l'OUA/BIRA.
3. L'appui institutionnel de la Banque mondiale, de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'ONUDI, la Coopération française et d'autres organismes pour leur assistance en matière de contrôle de qualité des produits alimentaires d'origine animale.

DISCOURS D'OUVERTURE DU DOCTEUR B. VALLAT
Directeur Général de l'Office International des Epizooties

Monsieur le Ministre de l'Agriculture
Monsieur le Directeur de l'OUA/IBAR
Monsieur le Représentant de la Coopération française
Messieurs les Conférenciers
Chers Confrères

Le séminaire sur "la surveillance sanitaire et les maladies émergentes en Afrique" dont les travaux commencent aujourd'hui, à Addis Abeba, revêt pour l'Office international des épizooties, une importance particulière à plus d'un titre.

En effet, la tenue de ce séminaire est la première manifestation concrète au niveau du Continent, de l'application du programme de la Représentation régionale de l'OIE pour l'Afrique, établie à Bamako, au Mali.

Le programme de travail de la Représentation régionale, approuvé par la Commission régionale de l'OIE à Arusha en janvier 2001, prend largement en compte les contraintes sanitaires à un accroissement durable des productions animales et donc des revenus des producteurs en Afrique.

Il propose en conséquence, les activités à mettre en œuvre pour fournir aux Pays Membres de l'OIE, des services mieux adaptés et plus rapprochés qui permettent de renforcer la surveillance et le contrôle des maladies animales.

Ces activités visent l'information sur les maladies animales, notamment celles émergentes, le renforcement de la sécurité sanitaire des échanges commerciaux de produits animaux, le développement de ces échanges et la protection de la santé publique.

Les thèmes qui feront l'objet de discussions au cours de ces journées, reflètent les objectifs du programme de travail de la Représentation régionale de l'OIE pour l'Afrique.

Vous comprendrez donc que j'ai tenu à assister et participer personnellement aux travaux de ce premier séminaire, et je constate avec plaisir que vous avez tous fait le déplacement, malgré vos multiples activités pour prendre part à cette première réunion.

Je souhaiterais aussi vous indiquer que le Bureau central de l'OIE a préparé et soumis à la Commission administrative des projets de décision ayant un intérêt particulier pour les pays en développement, par exemple :

- Baisse de la contribution obligatoire des pays les moins avancés de 50 % ;
- Engagement accru de l'OIE en faveur de l'amélioration de la capacité des pays en développement à participer à l'élaboration des normes sanitaires internationales.

Je me suis associé à cet effet au Directeur général de l'OMC, de la FAO, de l'OMS et de la Banque mondiale dans une déclaration solennelle commune diffusée à la

Conférence inter-ministérielle de l'OMC à Doha au Qatar. Cette déclaration, dont je vous ai amené une copie, ouvrira une ère nouvelle pour toutes les administrations qui gèrent les questions sanitaires.

Sa mise en œuvre sera également facilitée par la signature de l'accord entre l'OIE et la Banque mondiale approuvé par le Comité international de l'OIE en mai 2001.

Je voudrais ensuite, avec le même élan, souligner que le choix d'Addis Abeba, capitale de l'Ethiopie pour abriter cette rencontre, n'est pas fortuit.

En effet, Addis Abeba est le siège de l'Organisation de l'Unité Africaine, aujourd'hui Union Africaine, et à ce titre a été très souvent la capitale de l'Afrique, pour discuter des questions essentielles au développement du Continent. Mais aussi, et surtout pour nous, professionnels de l'élevage, Addis Abeba est la capitale de l'Ethiopie qui possède le plus grand cheptel de toute l'Afrique. C'est donc, vous en conviendrez avec moi, une signification particulière que notre séminaire se tienne dans ce grand pays d'élevage.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier les Autorités éthiopiennes qui ont accepté d'accueillir notre séminaire dans leur beau pays, de civilisation plusieurs fois millénaire. Mais il est clair que l'OIE n'aurait pas pu organiser ce séminaire avec ses seules ressources. Je dois remercier le Ministère français des Affaires étrangères, pour le soutien financier important qui nous permet aujourd'hui, avec celui, tout aussi important de l'OUA/IBAR, au travers du programme PACE, financé par l'Union européenne, de tenir cette réunion.

Je voudrais donc exprimer toute la reconnaissance de l'Office international des épizooties au Gouvernement français, à l'Union africaine et à l'Union européenne, et je demande aux Dr Musiime, Directeur de l'IBAR, Dr Chedanne, de la Coopération française et Dr Rey, de l'Union européenne d'être nos interprètes, respectivement, auprès du Secrétaire général de l'Union africaine, du Ministère français des Affaires étrangères, et de l'Union européenne, pour leur transmettre nos remerciements.

Je voudrais tout aussi exprimer la reconnaissance de l'OIE aux Institutions qui ont apporté leur concours à l'organisation du séminaire par la mise à disposition de conférenciers. Il s'agit de la FAO, de l'Ecole vétérinaire de Dakar, du CIRAD-EMVT (Centre de Coopération internationale de recherche agronomique pour le développement, Département d'élevage et de médecine vétérinaire).

C'est avec plaisir que je remercie ces conférenciers, qui ont accepté de nous réserver quelques journées de leur calendrier extrêmement chargé, afin de faire de ce séminaire, un lieu de dialogue fécond.

Je remercie enfin vous tous, participants à ce séminaire, qui, malgré vos nombreuses obligations, avez fait le choix de venir discuter ensemble, les thèmes de la surveillance sanitaire, de la connaissance et du contrôle des maladies émergentes.

Je vous remercie de votre aimable attention.

DISCOURS D'OUVERTURE DU REPRESENTANT DU M.A.E

Madame la Représentante du Ministère de l'agriculture,
Monsieur le Directeur général de l'Office international des épizooties,
Monsieur le Directeur du Bureau des productions animales de l'OUA,
Madame la Représentante de la Commission régionale de l'OIE,
Monsieur le Responsable de la Représentation régionale de l'OIE pour l'Afrique,
Messieurs les Représentants des partenaires au développement,
Chers Collègues et Amis,
Mesdames, Messieurs,

Lorsque le projet d'organiser ce premier séminaire nous a été soumis, il y a plusieurs mois, par la toute nouvelle Représentation régionale de l'Office international des épizooties pour l'Afrique, le Ministère français des Affaires étrangères a immédiatement répondu favorablement à cette requête pour plusieurs raisons.

La première est en rapport direct avec le soutien constant et ancien que la Coopération française apporte à l'OIE dans ses différentes missions qui seront développées durant ce séminaire, et déclinées de façon spécifique au niveau du continent africain.

Pour avoir été personnellement associé aux premières réflexions sur le projet de mise en place d'une Représentation régionale de l'OIE en Afrique, c'est avec un plaisir certain, et une conviction réelle, que je réaffirme, à cette occasion, toute l'importance qu'attache la Coopération française à la mise en place de cette représentation pour le continent africain.

Elle doit permettre, avec d'autres Institutions Internationales ou continentales, aux 43 pays adhérents du continent, de relever des défis majeurs en matière de commerce international des denrées animales ou d'origine animale, de santé publique vétérinaire et de qualité des produits.

Cette représentation correspond, à ce titre, à un niveau d'intervention régionale de plus en plus incontournable, complémentaire des efforts apportés au niveau national et pour lequel la coopération française apporte un soutien croissant dans le domaine de l'élevage pour différentes raisons parmi lesquelles on peut citer:

- le contrôle efficace des épizooties qui suppose une coordination supranationale et des échanges transfrontaliers ;
- l'amélioration des échanges commerciaux au bénéfice des producteurs et des consommateurs des différents Etats concernés ;
- l'atteinte d'une masse critique, en matière de financement et de compétences, souvent impossible à constituer à un niveau national.

Pour toutes ces raisons, la coopération française, sans délaisser ses appuis au niveau national, entend poursuivre et renforcer son soutien aux dynamiques régionales dans le domaine de l'élevage.

Cela se traduira notamment par l'instruction, en 2002, d'un programme global d'appui à la régionalisation et à l'harmonisation des réseaux d'épidémiologie, dont l'objectif essentiel sera de favoriser le rapprochement des efforts et compétences des différents pays d'un même sous-ensemble géographique, soumis à des problématiques similaires en matière de surveillance et de lutte des principales maladies contagieuses du cheptel.

Ceci m'amène tout naturellement à l'autre raison principale qui a amené la coopération française à soutenir l'organisation du présent séminaire ; elle est de nature plus technique et se réfère au thème central retenu dans le programme : celui de la surveillance sanitaire et des maladies émergentes.

L'immense majorité des gens présents aujourd'hui dans cette salle sont, je peux l'affirmer sans trop de risques, conscients des résultats incontestables enregistrés en matière de lutte contre la peste bovine. Le défi majeur d'éradication de cette maladie du continent africain apparaît presque comme une simple échéance, grâce, il faut le souligner ici, aux efforts soutenus, concertés et complémentaires des pays, institutions et bailleurs présents aujourd'hui, autour des programmes PARC et PACE.

S'il convient de maintenir ces efforts pour atteindre cet objectif (certes maintenant réaliste mais toujours pas atteint), une réflexion stratégique et prospective s'impose à nous tous, spécialistes du secteur, pour prendre en compte de nouveaux défis à relever, qu'ils soient de nature technique et scientifique (avec l'apparition de nouvelles maladies), économique et politique (pour l'accès aux marchés internationaux ou plus pragmatiquement aux marchés sous-régionaux), ou encore de nature institutionnel (avec la nécessaire prise en compte d'acteurs devenus incontournables comme les opérateurs privés et les organisations professionnelles d'éleveurs).

Relever ces défis suppose pour l'ensemble des pays du continent l'acquisition de nouvelles compétences, l'application de savoir-faire et surtout de modes de faire, souvent imparfaitement maîtrisés, et la prise en compte de contraintes normatives en matière de systèmes de maîtrise de la santé animale difficilement conciliables, souvent, avec les réalités des différents systèmes de productions animales rencontrés sur le terrain.

Mais relever ces défis suppose également une prise de conscience des pays du Nord, quant à leur intérêt et à leur part de responsabilités dans de telles démarches de longs termes. Les récentes crises sanitaires en Europe ont déjà sensibilisés certains partenaires, dont la France, pour de tels programmes. Toutefois, l'érosion constante de l'APD, dans le secteur rural en général et dans le secteur de l'élevage en particulier, nous force à aller plus loin dans la réflexion sur une rénovation stratégique des politiques d'appui au dispositif de maîtrise de la santé animale dans les PED, prenant en compte ces nouveaux défis.

La coopération française, avec l'aide des services et opérateurs français spécialisés (comme le CIRAD-EMVT ici présent), est prête à accompagner cette réflexion dans une logique de partenariats et de réciprocité, aux côtés de ses partenaires bi et multilatéraux, et dans le respect du mandat des institutions internationales intervenant dans ce domaine.

Le soutien français à la Représentation régionale de l'OIE pour l'Afrique et au séminaire qui nous rassemble aujourd'hui procède de cette intention.

Je souhaite également me joindre au Directeur général de l'OIE pour remercier les autorités éthiopiennes qui ont bien voulu nous accueillir pour ce séminaire et avec qui nous relançons une coopération technique rénovée dans le domaine de l'organisation des services vétérinaires.

Je vous remercie et vous souhaite de bons travaux.

Discours d'ouverture de S.E. Ato Belay Ejigu, Vice Ministre de l' Agriculture

Honorables Hôtes
Participants à l'atelier
Mesdames Messieurs

Au nom du Peuple, du Gouvernement de la République Fédérale Démocratique d'Ethiopie, du Ministère de l'Agriculture et en mon nom propre, c'est un réel plaisir pour moi de prononcer cette allocution d'ouverture de l'atelier sur "la Surveillance Sanitaire et les Maladies Emergentes", organisé par la Représentation Régionale pour l'Afrique l'Office International des Epizooties (OIE), et c'est avec un immense plaisir que je vous souhaite à tous la bienvenue.

L'élevage africain se caractérise pour la plupart par un système de production mixte et pastoral avec un faible niveau de productivité. Le cheptel africain compte 175, 5 millions de bovines, 110,4 millions d'ovins, 150 millions de caprins et 12 millions de camélins. La répartition de cette ressource est de 29,8 pour cent dans les régions arides, 27,1 pour cent dans les régions semi-arides, 19,6 pour cent dans les zones sub-humides, 17,4 pour cent sur les hautes terres et 6,1 pour cent dans les zones humides.

Les rôles économiques et sociaux de l'élevage africain sont variés et l'élevage constitue la source de subsistance pour la majeure partie de la population du continent. Il assure une sécurité économique aux populations pauvres en milieu rural. L'élevage constitue une partie intégrante du système de production agricole. A l'exception de la viande et du lait, il fournit la traction animale, les engrais organiques et le transport. Par conséquent, l'élevage joue un rôle important dans l'économie rurale. Toutefois, en dépit de l'immense richesse des ressources d'élevage du continent, nous ne sommes pas encore en mesure de satisfaire la demande de nos populations en produits d'élevage. Ceci est dû principalement à la faible productivité de l'élevage en raison de contraintes telles que les maladies, la malnutrition, l'infrastructure commerciale et la mauvaise gestion des ressources génétiques.

Honorables Invités
Participants à l'Atelier
Mesdames Messieurs

La plupart des maladies animales qui ont été éradiquées dans d'autres parties du monde existent à présent en Afrique. A part les pertes occasionnées par la forte mortalité et la baisse de la productivité, les maladies animales sont demeurées des obstacles au commerce international. Nous pouvons à peine penser à l'autosuffisance alimentaire en général et à l'autosuffisance en matière d'alimentation animale en particulier pendant que les cas de maladies transfrontalières pour la plupart sont prévalents sur notre continent. Pour atteindre l'autosuffisance en matière de protéine animale et devenir des concurrents efficaces sur le marché mondial, une grande priorité devra être accordée à l'amélioration de nos Services Vétérinaires. Nos services vétérinaires doivent être renforcés en termes d'infrastructure, de

mobilité et de main-d'œuvre pour pouvoir exécuter des programmes durables de lutte contre les maladies.

Avoir des services vétérinaires nationaux solides signifie aussi avoir un Système d'Informations efficace de Santé Animale, qui requiert la mise en place d'une surveillance nationale efficace des maladies. La surveillance de maladies a pour but essentiellement la détection précoce de maladies, permettant ainsi une réaction rapide. Néanmoins, notre continent est confronté à de sérieux problèmes dans le domaine de l'élevage et souffre de pertes économiques considérables du fait d'un Système d'Informations en Santé Animale faible ou inadéquat.

Toutefois, il y a aussi des exemples de pays africains qui ont détecté les tout premiers foyers de maladies, et qui ont pu mobiliser les ressources nécessaires pour les neutraliser avant qu'elles ne se propagent. Il est beaucoup plus facile de s'attaquer à une maladie dans une petite partie d'un pays où il est seulement nécessaire de traiter un cheptel réduit, que d'avoir à faire avec une épidémie qui se développe et qui se propage sur plusieurs fronts.

La surveillance joue d'autres rôles aussi. L'un de ceux-ci est le suivi de la propagation de la maladie en vue de la gérer efficacement. Il est important de connaître le rythme auquel une maladie se propage et le sens dans lequel elle se propage, et les tailles des cheptels menacés pour effectuer une mobilisation efficace de ressources.

La surveillance joue aussi un important rôle dans le suivi des progrès accomplis dans les programmes de lutte et d'éradication. Il est important d'avoir une idée sur le succès ou non du programme. Ainsi, la surveillance devient même plus cruciale lors des phases d'éradication suivant les procédures de l'Office International des Epizooties pour chaque maladie. Au cours de ces phases, il devient nécessaire de prouver l'absence d'une maladie au lieu de détecter sa présence. Par conséquent, des actions de surveillance soigneusement préparées sont de la plus haute importance.

Participants à l'atelier Mesdames, Messieurs,

Nous devons nous rendre compte que la surveillance des maladies animales est une fonction clé de nos Services Vétérinaires Nationaux. Une fois que ce principe est accepté, il faut s'accorder sur l'importance d'un système bien structuré et administré. Avoir un système bien exécuté nécessitera la collaboration d'un certain nombre de parties prenantes, dont éventuellement les Services Vétérinaires Officiels, les vétérinaires privés, les autres agents de vulgarisation, les éleveurs et autres organisations opérant sur le terrain.

Il existe dans chaque région du monde des circonstances différentes, avec des maladies animales propres. Etre un citoyen mondial responsable nécessitera de la part des services vétérinaires d'un pays qu'ils soient conscients des priorités régionales en termes de surveillance de maladies, et les systèmes de surveillance interne devront aussi prendre cela en compte. Les regroupements économiques et

politiques régionaux jouent souvent un rôle de premier plan dans l'établissement des listes prioritaires régionales de maladies animales.

Honorables Invités
Participants à l'atelier

Dans le système de surveillance des maladies animales, les surveillances active et passive sont régulièrement pratiquées en Ethiopie.

La surveillance active des maladies qui fut initiée et qui devait servir à détecter les syndromes cliniques associés à la peste bovine dans le cadre du Programme de Lutte contre la Peste Bovine (PARC) avait aussi pour objectif de surveiller la situation des autres principales maladies animales dans le pays.

La campagne de lutte et d'éradication de la peste bovine a été exécutée en Ethiopie de 1989 à 2000 en trois phases. Dans la vie du projet, 56 millions de têtes de bovin ont été vaccinées. En plus, les activités de lutte contre les maladies et de séro-surveillance sont en cours d'exécution à travers tout le pays.

Avant le projet PARC, les foyers de peste bovine se produisaient souvent et tuaient beaucoup d'animaux, rendant ainsi la vie très difficile pour les éleveurs en milieu rural. Le dernier foyer de peste bovine a été observé à Mehoni Wereda de l'état régional du Tigré en Novembre 1995.

La surveillance continue exécutée pour la peste bovine au cours des dernières années a permis au pays de mieux comprendre la situation de la maladie. Ceci nous a permis de diviser le pays en différentes zones épidémiologiques et élaborer des stratégies correspondantes, sur la base de la situation de peste bovine qui prévaut. Conformément aux directives de l'OIE, le pays a commencé le mouvement vers la procédure de l'OIE et s'est déclaré « Provisoirement indemne de peste bovine » sur une base zonale à partir du 1^{er} Mai 1999. Dans l'ensemble du pays, la vaccination contre la peste bovine a été arrêtée depuis Avril 2000.

Pour consolider les réalisations du PARC en matière d'éradication de la peste bovine et prévenir l'incursion de la maladie à partir des pays voisins, aussi, pour prendre des mesures immédiates lorsque la maladie sera signalée, un projet de plan de préparation d'urgence contre la peste bovine a été élaboré.

Honorables Invités
Participants à l'atelier
Mesdames, Messieurs,

L'un des principaux critères d'élaboration d'une liste prioritaire pour la surveillance est celui du rapportage des maladies au plan international. Chaque pays membre de l'OIE devra décider laquelle des listes A ou B de l'OIE pour les maladies a une importance au niveau local, comment détecter ces maladies, et comment établir des rapports sur ces maladies. Les maladies transfrontalières telles que définies par la FAO joueront aussi un rôle dans la forme des systèmes de surveillance. La définition de priorités n'est donc pas une question d'intérêt local, mais aussi une question de sensibilité aux préoccupations internationales. Plus nous prêtons attention aux

maladies transfrontalières, plus nous avons l'occasion de participer au commerce international et au progrès économique.

C'est dans cet esprit que les Services Vétérinaires des pays africains doivent renforcer leurs systèmes d'épidémiologie-surveillance et leurs capacités de préparation aux urgences. Ceci les aide à prévenir l'incursion de maladies dans des zones indemnes et à déclarer les situations de maladies existantes aux partenaires commerciaux et satisfaire les exigences internationales en matière de rapportage de maladies. Il faut aussi des systèmes de surveillance forte, active et passive de maladies pour suivre la procédure de l'OIE et éradiquer les maladies animales de façon vérifiable.

Il est également reconnu que la création de la confiance dans les activités de déclaration de santé animale et de lutte contre les maladies animales avec les partenaires commerciaux est un moyen d'assurer la régularité des exportations. Ceci requiert la mise en place de capacités nationales en matière de surveillance de maladies animales et la définition et la communication des risques de maladies aux partenaires commerciaux et aux Organisations Internationales telles que l'OIE.

Honorables Invités
Participants à l'Atelier
Mesdames, Messieurs,

Je pense que cet atelier sera un important forum de discussions en vue de résoudre les problèmes de santé animale et les différents problèmes en matière de surveillance des maladies dans la région. Je pense aussi que l'atelier aboutira à d'importantes conclusions et recommandations.

Enfin, je voudrais remercier nos distingués délégués et participants à l'atelier pour avoir fait le déplacement malgré leurs multiples obligations pressantes. En déclarant officiellement ouverts les travaux de cet atelier, je vous souhaite de fructueuses délibérations et un agréable séjour en Ethiopie.

Merci.

DISCOURS DE CLOTURE DU REPRESENTANT DU M.A.E

Le présent séminaire a montré que la Représentation régionale de l'OIE est un cadre approprié pour réfléchir, débattre des problèmes spécifiques du continent africain en matière de santé animale et de sécurité sanitaire. Elle offre une légitimité certaine et une chambre d'échos adaptée pour traiter de ces questions sensibles.

Me référant aux travaux menés durant ce séminaire, je citerai des domaines pour lesquels il me semble que des avancées notables sont ainsi à relever en termes de référentiels scientifiques, de démarches méthodologiques innovantes et de propositions concrètes et professionnelles.

Sans être exhaustif :

- les dispositifs d'épidémiosurveillance et les nouveaux outils (SIG, indicateurs de performance, l'intégration de la faune sauvage) ;
- l'organisation des services vétérinaires et la place des Auxiliaires d'Elevage ;
- les démarches qualité en hygiène alimentaire.

A ce titre, il me paraît opportun de souligner que, malgré la somme des défis majeurs annoncés dans mon message introductif et abordés tout au long de ce séminaire, nous avons aujourd'hui un environnement institutionnel, technique et financier, propice à une meilleure prise en compte des problèmes spécifiques de développement du secteur de l'élevage et plus particulièrement de ceux relatifs à la santé animale et à la sécurité sanitaire.

En effet, nous avons aujourd'hui :

- i) l'OUA/IBAR et la Représentation régionale de l'OIE pour l'Afrique, comme institutions spécialisées,
- ii) une convergence d'approche et de stratégie de la communauté des bailleurs derrière l'Union Européenne, aujourd'hui principal bailleur du secteur autour duquel des efforts notables sont menés en matière de coordination,
- iii) une solide référence politique avec la Déclaration de DOHA,
- iv) une actualité et une opinion publique sensibilisées.

Autant d'éléments de nature à établir un dispositif général d'intervention propice à un maintien voire une relance significative des actions en faveur de la prise en compte des besoins spécifiques du continent africain en matière de sécurité sanitaire et de maîtrise de la santé animale.

Toutefois, je vous ferai part de quelques motifs d'inquiétude qui, je pense, doivent être pris en compte afin d'exploiter au mieux cet environnement favorable. Ils tiennent, pour la plupart, à la nécessité de doter cette nouvelle représentation des capacités propres pour mener à bien ses objectifs. Ces capacités sont de plusieurs ordres :

- humaines tout d'abord. quelque soit les valeurs et compétences que nous reconnaissons tous au docteur SIDIBE, il se trouvera rapidement dans l'incapacité bien comprise de mener, à lui seul, le mandat de la représentation;
- financières, bien sûr, même si c'est l'occasion pour la coopération française de réitérer son soutien à l'O.I.E. et à sa jeune représentation. Ce soutien doit toutefois s'inscrire dans une logique d'accompagnement, aux côtés d'autres partenaires mais aussi et surtout, en complément des appuis des pays directement concernés. L'ensemble de ces capacités suppose ainsi des appuis internes et externes qu'il convient d'identifier avec précision et d'intégrer dans un programme pluriannuel.
- Ce sont aussi des capacités d'influence et de lobbying que la Représentation régionale devra développer auprès des pays directement concernés, au Nord comme au Sud, auprès des institutions et organisations intergouvernementales ou internationales, en cherchant à valoriser l'environnement favorable décrit plus haut.

Sur ce point, je ne peux que saluer la volonté d'associer les différentes OIG d'Afrique (UEMOA, CEDEAO, SADC, EAC, etc.) aux différents travaux de l'OIE, centrés sur le continent africain.

Mais, je peux vous rassurer que ces quelques motifs d'inquiétude ne sont pas de nature à remettre en cause le soutien de la coopération française au mandat de l'OIE en général et à sa Représentation régionale pour l'Afrique en particulier. Il se traduira en 2002 par l'instruction d'un projet et d'une contribution spécifique au congrès mondial vétérinaire de Tunis et par une écoute attentive à des sollicitations de toute autre nature.

Je souhaite, enfin, réitérer mes remerciements aux autorités éthiopiennes d'avoir accueilli cet important séminaire et tiens à féliciter l'OIE et son Représentant régional pour l'organisation de cette première manifestation qui, j'espère, sera suivie de beaucoup d'autres.

Je vous remercie.

**Allocution de Clôture de S.E. Ato Belay Ejigu,
Vice Ministre de l' Agriculture**

Distingués Hôtes
Participants à l'atelier
Mesdames, Messieurs,

Au nom du Peuple et du Gouvernement de la République Fédérale Démocratique d'Ethiopie, du Ministère de l'Agriculture, et en mon nom propre, c'est pour moi un grand plaisir de prononcer cette allocution de clôture de "l'atelier sur la Surveillance Sanitaire et les Maladies Emergentes" tenu au cours des 3 jours écoulés.

Distingués Hôtes
Participants à l'atelier
Mesdames, Messieurs

L' Ethiopie dispose d'un énorme cheptel en Afrique et se classe au rang de dixième mondial en matière d'élevage.

Toutefois, en raison d'un certain nombre de facteurs, le pays n'a pas assez bénéficié de ses ressources animales. Parmi les principaux facteurs qui bloquent le développement du sous-secteur de l'élevage, la forte prévalence des maladies animales joue le principal rôle.

Considérant l'énorme ressource d'élevage non exploitées du pays, la République Fédérale Démocratique d'Ethiopie a accordé une attention particulière à ce sous-secteur plus que jamais auparavant.

Beaucoup d'efforts sont fournis pour alléger les pesanteurs du secteur de l'élevage, afin d'accroître la part du sous-secteur dans l'économie nationale et améliorer le niveau de vie de la population.

Parallèlement, malgré les divers efforts fournis afin que le Service de Santé Animale en Afrique sub-saharienne en particulier et sur le continent en général le satisfait pas les exigences internationales..

Pour bénéficier de cet énorme potentiel de ressources animales sur notre continent, la fourniture de services vétérinaires efficaces pour lutter contre les maladies animales est considérée comme une tâche de la plus haute importance. Dans le processus d'approvisionnement en services vétérinaires efficaces, une attention particulière doit être accordée eau renforcement du réseau d'informations en santé animale.

Les expériences ont également démontré que l'absence de Système efficace global et continental d'Informations en Santé Animale constitue l'une des contraintes majeures à la fourniture durable de services de santé animale. Le but de cet atelier n'était pas seulement de discuter de questions relatives à la Surveillance en Santé Animale et aux maladies émergentes, mais aussi de créer un forum en vue de débattre des normes internationales, des standards, exigences, des règles et de la réglementation dans le contrôle et l'éradication des maladies animales contagieuses.

J'espère au cours de vos 3 jours de délibérations dans l'atelier, vous avez eu des échanges d'expériences techniques et de connaissances sur divers aspects de la santé animale en général et de la surveillance sanitaire et des maladies émergentes en particulier et que de ces échanges seront décisifs dans nos efforts futurs en vue de maintenir et renforcer les systèmes de surveillance en santé animale.

Je suis profondément convaincu que vous avez tiré un bénéfice certain de l'atelier au cours de ces jours. Par conséquent, je voudrais vous féliciter tous pour avoir participé à la réussite de cet atelier.

Mesdames, Messieurs,

A ce point, au nom du Gouvernement d'Ethiopie et en mon nom propre, je voudrais exprimer toute ma gratitude à l'Office International des Epizooties (OIE), Représentation Régionale pour l'Afrique, pour avoir choisi l'Ethiopie pour abriter cette importante rencontre.

Je voudrais saisir aussi cette occasion pour exprimer toute ma gratitude à l'OUA/BIRA, au Ministère Français de la Coopération et à l'Union Européenne pour leur appui financier dans l'organisation de cet atelier.

Enfin, en vous remerciant pour votre participation active pendant toute la durée des délibérations de cet atelier, et en vous souhaitant un bon retour dans vos foyers, je déclare clos les travaux de cet atelier.

Merci!!!